

REMBOURSEMENTS

- Pour les écoles de printemps et d'été, il est possible pour un patineur ayant atteint le niveau OR, de demander un rabais pour les sessions identifiées comme étant exclusivement dans le domaine de niveau OR. Ce rabais est applicable uniquement pour les sessions **STAR** identifiées. Une preuve* de son niveau OR est alors requise.

* *PREUVE ÉLIGIBLE : feuille de résultat de test*

** *Pour être remboursé pour les sessions identifiées comme étant Habiletés/Danse, **il faut avoir atteint le niveau OR en danses ET en habiletés**. Le patineur doit obligatoirement formuler sa demande de remboursement auprès du responsable des écoles.*

*** *Les blocs identifiés comme étant «mixte» ne sont pas considérés comme étant exclusifs.*

- Toute demande de remboursement pour une raison médicale* doit être accompagnée d'une preuve médicale. Le remboursement est calculé au prorata de l'inscription en tenant compte de la date de la réception de la demande complète.

**PREUVE ÉLIGIBLE : preuve médicale officielle*

- Tout remboursement se fait via la plateforme du paiement original.
- Les frais administratifs ne sont JAMAIS remboursables.
- Aucun remboursement n'est effectué pour un montant de 10 \$ et moins.